

Sous-Préfecture d'Avranches

Bureau du développement territorial

Affaire suivie par Romaine MIMEY 02 33 79 04 48 romaine.mimey@manche.gouv.fr Arrêté n° 2019-15

ARRETE

Le Préfet de la Manche

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GRANVILLE

(communes de 1 000 habitants et plus avec 3 ou 2 listes)

VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux);

VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté portant délégation de signature du 26 mars 2018 de Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture de la Manche;

VU les propositions du maire de Granville;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE

<u>Article 1er</u> - La commission de contrôle, instituée dans la commune de **Granville**, est composée comme suit :

Conseillers titulaires:

- Monsieur Serge AMAURY
- Madame Hélène BOUALLAL
- Monsieur Jean-Marie VERON
- Madame Gisèle DESIAGE
- Monsieur Denis FERET

Conseillers suppléants :

- Monsieur David GALL
- Monsieur Stéphane THEVENIN
- Madame Christine ALBAREZ
- Madame Yannic PERRIN

Article 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Article 3 - Le sous-préfet d'Avranches et le maire de la commune de Granville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint Lô, le 97 JAN. 2019 Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

Fabrice ROSAY